

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 28 septembre 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, DE LA CIRCULATION

Les cerfs d'en haut

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 25.09.2026, par l'entreprise SAUR, Bd des demoiselles, 49400 SAUMUR
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux sur le réseau d'eau potable sis Les cerfs d'en haut, à HENRICHEMONT, à compter du 12.10.2026 et ce pendant 30 jours calendaires ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

■ **Article 1^{er}** : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR, Bd des demoiselles, 49400 SAUMUR pour des travaux sur le réseau d'eau potable, sis au cerf des haut à HENRICHEMONT, à compter du 12.10.2026 et ce pendant 30 jours calendaires ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit au droit des travaux pendant le temps de l'intervention.

Article 3^{ème} : La circulation se fera par feu tricolore le temps de l'intervention.

Article 4^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 5^{ème} : la gendarmerie, le responsable des services techniques, et l'entreprise sont charges chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

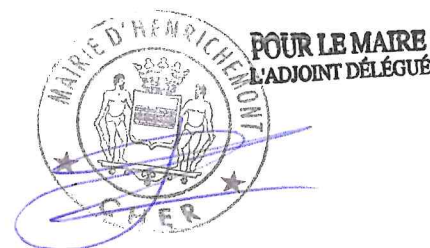
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260928-2026_112-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/09/2026
Publication : 28/09/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE



Publié sur le site de la commune le 28.09.2026